

# La consommation de musique en 2017

YouTube et le streaming légal sont devenus incontournables, mais les formats physiques séduisent encore les mélomanes. - Texte: Luc Lorfèvre -

## 45 % en streaming

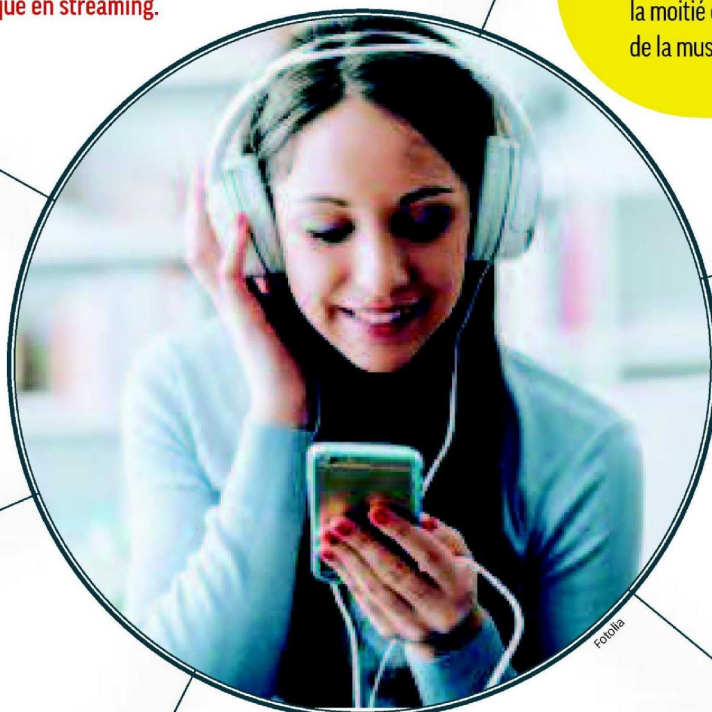
C'est le pourcentage d'internautes écoutant de la musique via des plateformes de streaming légal. Ils n'étaient que 37 % en 2016. Chez les 13-15 ans, 85 % écoutent de la musique en streaming.

## 46 % du temps d'écoute

Le streaming vidéo représente plus de la moitié du temps passé à consommer de la musique en streaming.

## 44 % d'achats

C'est la proportion d'internautes qui écoutent de la musique en streaming qui achètent également de la musique. 32 % d'entre eux choisissent le format CD, 28 % la téléchargement et 17 % privilégient le vinyle.



## 53% chez les 13-15

Contrairement aux idées préconçues, les jeunes sont encore attirés par l'achat de musique sous forme physique (37 % en CD, 19 % en vinyle) ou numérique (38 %).

## 40 % en illégal

Même s'il est en baisse, c'est le score qui fait mal: quatre internautes sur dix recourent encore à des services illicites.

## 90 % sur smartphone

Le smartphone reste le support le plus utilisé pour l'écoute (ou le visionnage de clips) en streaming légal.

### Le point final

L'étude réalisée par la Fédération internationale phonographique (IFPI) réserve peu de surprises. Les mélomanes du monde entier s'adonnent de plus en plus au streaming et l'utilisation des services légaux de musique en ligne à la demande ne cesse de croître. Mais cette étude rappelle aussi que le support phy-

sique est loin d'être mort – même chez les jeunes – et que c'est YouTube, plus que Spotify ou Deezer, qui est devenu le rendez-vous des mélomanes... et des artistes. C'est désormais cet outil qui est privilégié par les Beyoncé, U2, Taylor Swift ou Ed Sheeran pour balancer en avant-première leur nouvelle chanson

accompagnée d'un clip. Mais si YouTube est devenu un outil de promotion énorme, il ne rapporte quasi rien aux "petits" artistes. L'Ifpi insiste pour qu'un cadre législatif oblige enfin la plate-forme de partage de vidéos à verser "une juste" rémunération à ceux qui lui fournissent du contenu.